

Compte-rendu de la réunion du 26 juin 2013 – Péronne – 9h30

Commission Thématique « Gestion de la ressource »

Etaient présents :

Monsieur Jacques MORTIER, Président de la Commission Thématique « Gestion de la ressource », Président de l'Association agréée "Pour le littoral picard et la Baie de Somme" et administrateur à l'Agence de bassin Artois Picardie

Monsieur Bernard LENGLET, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Haute Somme

Madame Géraldine AUBERT, Agence de l'Eau Artois-Picardie

Madame Marie-Olivia ALLARD, Conseil Régional de Picardie

Monsieur Hugues PAVIE, Union des maires de l'Aisne et maire de Foreste

Monsieur Pierre MOROY, MISEN de la Somme

Monsieur Emmanuel DU TERTRE, Chambre d'Agriculture de la Somme

Monsieur Benoît GRUGEON, Chambre d'Agriculture de l'Aisne

Monsieur Philippe BORREL, Communauté de communes du Pays Vermandois

Madame Cindy DELCENSERIE, Syndicat de la Vallée des Anguillères

Monsieur Jean-Michel PUJADAS, Voies Navigables de France

Monsieur Francis PRUDHOMME, Conseil Général de la Somme

Monsieur Marc PELLET, Communauté de Communes du Pays Noyonnais

Monsieur Xavier PAMART, SCEA du Moulin

Madame Evelyne COULIOU, stagiaire SAGE Haute Somme, Syndicat mixte AMEVA

Madame Mélanie LECLAIRE, Animatrice du SAGE de la Haute-Somme, AMEVA

Etaient excusés :

Monsieur Jean-Paul VORBECK, DREAL Picardie

Monsieur Patrice DELAVEAUD, MISEN de l'Aisne

Madame Sandrine Petit, SIEP du Santerre

Madame Marine JOSSE, SIEP du Santerre

Monsieur Aryendra PAWAR, Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Monsieur Michel RANDJIA, Chambre d'agriculture de la Somme

Contact

Commission Locale de l'Eau de la Haute-Somme
Mélanie LECLAIRE, animatrice du SAGE Haute Somme
Structure porteuse - AMEVA
32 route d'Amiens, 80480 DURY
Tel/Fax : 03.22.33.09.97/03.22.90.91.80
sagehautesomme@orange.fr

L'ordre du jour était le suivant :

- ❶ Approbation du compte-rendu de la réunion d'octobre 2012
- ❷ Rappel des objectifs de la réunion
- ❸ Présentation de la suite des fiches actions du PAGD
- ❹ Présentation de l'évaluation environnementale
- ❺ Questions diverses/Perspectives

Le diaporama et le compte-rendu de la réunion sont consultables sur le site Internet :

<http://ameva.org> : rubrique « Les SAGE → SAGE Haute-Somme »

Monsieur MORTIER, Président de la commission thématique « Gestion de la ressource », remercie les membres de la commission qui sont présents. Il rappelle que l'objectif de la réunion est de discuter, valider chaque action de l'enjeu « préserver et gérer la ressource en eau » voire compléter la liste s'il y a des manques. Ces actions seront ensuite inscrites dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durables de la ressource en eau.

La parole est donnée à Mademoiselle LECLAIRE, animatrice du SAGE Haute Somme.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion d'octobre 2012

Le compte-rendu de la réunion de commission d'octobre 2012 est approuvé.

2. Objectifs de la réunion

Madame Leclaire rappelle que l'état des lieux et le diagnostic ont été validés en juin 2010. Les scénarios tendanciels ont été approuvés en décembre 2011. A partir de ces documents, ont été identifiés des enjeux, puis des orientations et des mesures pour chaque enjeu. Des actions ont ensuite pu être travaillées pour chaque enjeu, elles s'appuient également sur l'état des lieux, le diagnostic et les scénarios tendanciels du territoire du SAGE Haute Somme. Une première série de fiche action avait été présentées lors des dernières réunions de CT.

La version provisoire de l'évaluation environnementale quant à la gestion de la ressource en eau sera également présentée aujourd'hui.

Le contenu du PAGD est rappelé : chaque orientation fait l'objet d'une fiche reprenant les objectifs de celle-ci, un rappel du diagnostic, les rappels du SDAGE, les rappels réglementaires, les mesures correspondantes et les actions du programme d'actions. Un document de travail reprenant les fiches de chaque orientation est remis aux participants. Il comprend également des fiches actions reprenant les orientations de référence correspondantes, la description de l'action et ses moyens de mise en œuvre.

3. Les fiches actions

Fiche action 1-a1/1-a2/1-a3 : Sécurisation des captages d'AEP et AAC / Gestion des captages abandonnés

Madame Aubert indique qu'il serait intéressant de mettre à jour les statistiques sur les captages qui sont en perspective d'abandon et de modifier les chiffres en fonction de ces résultats dans les fiches action correspondantes.

Pour la fiche 1-a3, monsieur Mortier indique qu'il faut définir la notion de vulnérabilité des captages car cette notion dépend plus ou moins de chacun. Il faut donc que l'on parle bien tous de la même chose.

Monsieur Lenglet demande s'il serait possible de geler de nouvelles implantations dans les BAC.

Monsieur Moroy indique que cela pourrait peut être passer par le règlement du SAGE, et qu'il faut relier cela à la cartographie des captages prioritaires.

Monsieur Pavie précise qu'en ce concerne le SIDEVO (syndicat d'adduction d'eau de la vallée de l'Omignon), les concentrations en nitrates sont en baisse depuis plusieurs années, ce qui est plutôt encourageant.

Il ajoute que des problèmes de disponibilités des captages vont devoir être gérés puisque les « bons » captages vont être de plus en plus sollicités et que souvent les captages présentant des concentrations proches de 50 mg/l de nitrates sont abandonnés.

Monsieur Mortier appuie cette remarque en expliquant que cela pose donc le problème de fermer des captages et qu'il est donc préférable de les préserver et/ou protéger.

Madame Leclaire précise que cela est repris dans la fiche action 1-a2.

Monsieur Prudhomme rappelle qu'en ce qui concerne les captages menacés, des opérations de reconquête et de sécurisation ont été entamées, avec parfois de l'interconnexion.

Madame Aubert propose d'ajouter dans les indicateurs pressentis de la fiche a3 les programmes de préservation engagés sur les captages où un DTMP a été réalisé.

Fiche action 1-a5 : Accompagner les syndicats d'eau potable dans l'amélioration des réseaux d'AEP.

Monsieur Prudhomme rappelle que la réglementation fixe des éléments quant au rendement des réseaux d'AEP. Monsieur Mortier précise qu'il y a nécessité d'y avoir une adéquation entre les volumes d'eau contenus dans les masses d'eau souterraines et le renouvellement de cette eau, il est nécessaire d'équilibrer les prélèvements et le renouvellement de la nappe.

Monsieur Pavie pense qu'il pourrait être intéressant de développer une politique de l'eau avec des compteurs sectoriels pour localiser les fuites.

Monsieur Pellet indique qu'il faudrait vérifier d'un point de vue réglementaire, mais il pense que la localisation des fuites ou au moins le diagnostic des réseaux doit être fait avant le 31 décembre 2013 par les collectivités.

Monsieur du Tertre rappelle que les prélèvements agricoles sont dépendants des conditions météorologiques et peuvent être très différents d'une année sur l'autre.

Fiche action 1-a8 : Accompagner les collectivités territoriales dans le choix des aménagements de gestion des eaux pluviales

Monsieur Moroy estime que cette fiche action se recoupe avec la a7 et que ces 2 fiches sont complémentaires. Les 2 fiches pourraient éventuellement être couplées.

Madame Aubert indique qu'il faut bien insister sur les politiques de gestion des eaux pluviales en précisant qu'il faut restreindre au maximum les volumes d'eau rejetés vers le milieu naturel.

Monsieur Moroy indique que cela correspond à la fiche a7 et à la loi sur l'eau de 1992, mais qu'il existe des lacunes puisqu'il n'y a pas de date butoir.

Monsieur Mortier appuie donc le fait qu'il s'agisse d'un point fort au niveau du SAGE.

Monsieur du Tertre demande si le SAGE peut mettre de la réglementation par rapport aux eaux pluviales urbaines.

Monsieur Mortier rappelle que cela relève déjà d'une obligation de la loi qui implique d'infiltrer à la parcelle, mais que le SAGE peut en effet apporter des précisions.

Madame Aubert propose d'ajouter dans les indicateurs pressentis de la fiche le nombre d'exutoires pluviaux vers le milieu naturel, ainsi que les surfaces imperméabilisées par commune.

En ce qui concerne ce 2^e indicateur, les membres de la commission soulève la difficulté à le suivre et à obtenir des informations régulières.

Fiche action 1-a10 : Sensibiliser les exploitants d'infrastructures linéaires à la réduction des pesticides

Monsieur Mortier souhaite que soit bien mentionné le terme « biodiversité » dans cette fiche action.

Monsieur Pellet indique qu'il faudrait ajouter VNF dans les acteurs concernés.

Monsieur Pujadas précise que VNF n'utilise déjà plus de produits phytosanitaires.

Monsieur Pavie précise qu'il faudrait également former les salariés dans les collectivités locales.

Monsieur Prudhomme demande pourquoi on ne va pas plus loin, et pourquoi on n'interdit pas simplement l'utilisation des produits phytosanitaires puisque le CG y arrive, ainsi que VNF, et quand les collectivités le souhaitent, elles y arrivent également.

Madame Allard souhaiterait que cette interdiction soit déjà mise en place dans les Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) dans un 1^{er} temps, ce qui sera déjà bénéfique. Il semble difficile de l'interdire sur l'ensemble du territoire.

Monsieur Moroy rappelle que le terme « interdire » ne peut pas être utilisé, en revanche il propose qu'on utilise le terme « supprimer » dans les objectifs de la fiche a9.

Fiche action 1-a11 : Sensibiliser les particuliers à la réduction des pesticides

Monsieur Pellet demande si un travail est réalisé avec les jardinerie quant à la sensibilisation sur l'utilisation de produits phytosanitaires.

Madame Allard indique qu'il existe une charte avec les jardinerie. Ce sont les collectivités qui conventionnent avec celles-ci pour communiquer sur les méthodes alternatives. Cela pourrait être ajouté dans la fiche action a9 qui concerne les collectivités.

Madame Aubert rappelle que ceci est un problème complexe. Un travail est en cours sur la Scarpe Escaut : ils ont voulu former des vendeurs, le problème étant que lorsqu'ils sont en formation, ils ne sont pas en magasin.

Monsieur Lenglet indique qu'il faut aussi que la population s'habitue à voir de l'herbe pousser et que cela prendra du temps.

Monsieur Moroy indique qu'il est préférable d'utiliser le terme « pesticides » plutôt que « produits phytosanitaires » dans l'ensemble des fiches actions.

Il est proposé d'ajouter les associations de consommateurs et de jardins ouvriers/familiaux dans les partenaires techniques pressentis.

Fiche action 1-a12 : Communiquer auprès de la profession agricole sur programmes d'aides existants quant à la préservation de l'environnement

Monsieur du Tertre souhaite que ce travail soit fait avec les Chambres d'Agriculture puisque tous ces dispositifs varient souvent.

Monsieur Moroy indique que des plaquettes d'information pourraient être envoyées en fonction de l'éligibilité de chacun.

Monsieur Pellet précise qu'il y a un travail qui est mené par la CC du Plateau Picard avec la profession agricole et que cela fonctionne bien, il propose de nous envoyer des éléments sur ce travail.

Monsieur Prudhomme propose d'ajouter une fiche par rapport à la conversion à l'agriculture biologique. Les membres de la commission valide cette proposition, une fiche spécifique à l'accompagnement vers le bio sera donc ajoutée.

Madame Allard ajoute qu'il existe un pôle de conversion au bio mené en partenariat par l'ABP et la Chambre d'agriculture.

Pour les indicateurs pressentis, il est proposé de supprimer le nombre de contrats agricoles signés et d'inscrire les surfaces engagées cumulées qui semblent plus significatives, ainsi que les montants financiers engagés.

Fiche action 1-a14 : Accompagner la réalisation de diagnostics agricoles

Monsieur du Tertre propose que cela soit inscrit dans un programme pluriannuel afin d'échelonner les diagnostics.

Monsieur Mortier indique qu'il faut prendre en compte tous les intrants et pas uniquement les pesticides.

Monsieur Moroy précise qu'il ne faut pas que les fiches actions comprennent plus de 2 priorités d'action sinon cela devient difficilement gérable. Dans ce cas, il est proposé de mettre plutôt en priorité 1 les AAC et en priorité 2 les exploitations en fond de vallée.

Monsieur Grugeon indique qu'il existe des outils très fins en Picardie pour ce type de diagnostic, mis en place avec les Chambres et Agrotransfert notamment.

Le délai de réalisation de 5 ans devra être augmenté, cela semble insuffisant ; de même que les moyens humains : 2 ETP semblent plus juste.

Fiche action 1-a17 : Améliorer la gestion des déchets toxiques en quantités dispersées

Monsieur Pellet indique que le problème réside dans le fait que les filières en déchetterie sont payantes et que les gens ne viennent donc pas y amener leurs déchets.

Monsieur Mortier précise que la Région réalise un travail sur les déchets dangereux.

Monsieur Lenglet indique que la conduite à tenir pour chaque type de déchets est précisée sur le site internet « dechets.picardie.fr ».

Fiche action 1-a18 : Gérer les sédiments pollués

Monsieur Lenglet indique qu'il y a prochainement un Comité national à Lyon.

Monsieur Moroy précise que la DDTM de la Somme y sera présente. Un retour du pôle Axelera y sera fait quant aux différentes techniques de dépollution envisageables.

En ce qui concerne le contexte de la fiche, monsieur Lenglet souhaite que l'on supprime la phrase indiquant que la pollution aux PCB ne semble pas migrer vers l'aval, puisque cette pollution migre tout de même légèrement.

Pour les indicateurs pressentis, monsieur Mortier propose d'inscrire le degré de pollution des sédiments et le nombre de zones polluées.

4. L'évaluation environnementale

La parole est laissée à Madame Couliou qui réalise son stage de fin d'études dans le cadre du SAGE Haute Somme et plus particulièrement sur l'évaluation environnementale.

Monsieur Grugeon indique que l'emploi du terme « raréfaction de la ressource en eau » sur la diapo concernant les principales évolutions dues au changement climatique pose problème et manque de précision.

Monsieur Mortier rappelle que le volume d'eau est constant sur la Terre et qu'il faut bien faire la différence entre la qualité et la quantité de la ressource en eau. Les volumes utilisables diminuent donc du fait de la baisse de la qualité, ceci sera à préciser.

Monsieur Moroy indique qu'il faut mentionner les rapports du GIEC. Le changement climatique doit forcément être pris en compte dans l'évaluation environnementale donc la rédaction est à soigner.

Monsieur Mortier ajoute que toute nouvelle structure ou nouveau projet doit prendre en compte le changement climatique.

En ce qui concerne l'orientation 1F et l'optimisation de l'utilisation de la ressource en eau, il est mentionné que les eaux pluviales retournent toujours à la nappe même si le cycle peut être long, il n'y a donc pas d'effet « + ou - » mais un effet positif.

De façon générale sur les propositions, monsieur Moroy indique que certaines choses sont triviales et d'autres le sont moins. Pour ces dernières, il faut donc apporter des détails et un argumentaire.

Par ailleurs Natura 2000 ne couvre pas tout le territoire, une cartographie est donc nécessaire.

Monsieur Mortier précise qu'il n'est pas question du CO₂ et des émissions de gaz à effet de serre dans le travail proposé. Même si l'impact est mineur, il souhaite que l'évaluation environnementale en tienne compte.

Madame Leclaire indique que l'ensemble des fiches actions modifiées sera envoyée aux membres de la Commission thématique. L'évaluation environnementale sera également modifiée en fonction des remarques. Les actions seront présentées lors de la prochaine réunion de CLE, c'est-à-dire dès que le nouvel arrêté de composition sera signé, probablement fin 2013/début 2014. Des réunions de travail plus spécifique pourront ensuite avoir lieu afin de finaliser les fiches actions, notamment par rapport au coût estimatif de chaque action.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Mortier remercie les participants et lève la séance à 12h15.